

# DOSSIER D'INSCRIPTION EXAMEN SESSION 2017 – Modèle B2

Candidat scolarisé dans un établissement privé hors contrat ou candidat hors formation

Repassé l'examen

Dossier à compléter et à retourner à l'autorité académique par le candidat **avant le 10 novembre 2016.**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Région autorité académique : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Filière : BEPA  CAPA  BAC PRO  BAC TECHNO STAV  BTSA

Spécialité et/ou option : .....

1<sup>ère</sup> inscription session 201\_

Etablissement hors contrat : .....

Numéro INA : ..... (figure sur le relevé de notes de l'examen)

## COMPOSITION DU DOSSIER - TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

**Les pièces déjà cochées sont obligatoirement jointes au dossier.**

- Documents relatifs à la situation au regard des obligations militaires (candidats entre 16 et 25 ans)<sup>1</sup>
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité
- Attestation de couverture sociale (attestation de cotisation à la Sécurité sociale ou à la Mutualité sociale agricole)
- Fiche d'inscription (édition 101 de SINEX) dûment remplie et signée par le candidat ou son représentant légal s'il est mineur
- Copie du relevé de notes (adressé à l'issue de la dernière délibération)

**Cocher les pièces à fournir à l'autorité académique si vous êtes concerné, et les joindre au dossier.**

- Etudiant étranger originaire d'un pays hors-UE et hors espace Schengen, une photocopie du titre de séjour

Candidat qui bénéficient d'une dispense d'épreuves :

- Dispense d'EPS : certificat médical (candidat scolarisé) ou demande de dispense d'EPS (candidat non-scolarisé)
- Copie du diplôme, du titre, du certificat ou dérogation autorisant la dispense d'épreuve autre que l'EPS<sup>2</sup>

Candidat qui bénéficient d'aménagements d'épreuves :

- Candidat handicapé : décision d'aménagement d'épreuves de l'autorité académique et avis de la MDPH
- Demande de bénéfice d'une durée d'épreuves prolongée (candidats non francophones qui relèvent de ces dispositions)
- Sportif de haut niveau : copie de l'arrêté d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau

Candidat au titre de la formation professionnelle continue ou de l'apprentissage :

- Copie du contrat de travail ou d'apprentissage ou un certificat de travail
- Attestation de cotisation à la Sécurité sociale ou à la Mutualité sociale agricole pour cette même période

Date et signature du candidat (ou de son représentant légal pour les candidats mineurs)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit aux candidats un droit d'accès et de rectification pour les données le concernant auprès de l'autorité académique. Ce droit de rectification ne concerne pas le choix des épreuves après la date de clôture des inscriptions.

<sup>1</sup> Attestation de recensement (candidat entre 16 et 18 ans) ou Certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou Attestation provisoire de participation à la JAPD ou à la JDC ou Attestation individuelle d'exemption de la JAPD ou de la JDC.

<sup>2</sup> À défaut de dérogation, il est possible de fournir copie de la demande de dérogation. Dans ce cas, l'inscription est prise SOUS RÉSERVE de l'obtention de celle-ci avant le 30 novembre.